



N° OJ : 89

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Association de fait Autour de Marguerite : 850,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association de fait Autour de Marguerite;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 850,00 EUR à l'attention de l'association de fait Autour de Marguerite pour l'organisation de l'événement « Autour de Marguerite : Cours de cinéma ».

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :